

ACCORD
ENTRE
LE CANADA
ET
L'ÉTAT DU KOWEÏT
CONCERNANT LA PROMOTION ET LA PROTECTION
DES INVESTISSEMENTS

LE CANADA ET L'ÉTAT DU KOWEÏT, ci-après désignés les « Parties »,

RECONNAISSANT que la promotion et la protection des investissements effectués par les investisseurs d'une Partie sur le territoire de l'autre Partie sont propres à stimuler une activité économique mutuellement avantageuse et à favoriser le développement de la coopération économique entre elles et la promotion du développement durable;

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :